

25 juin 2010 -17:35

Appartient à Conseil des ministres du 25 juin 2010

Reconnaissance de calamités publiques

Intempéries reconnues comme calamités publiques

Intempéries reconnues comme calamités publiques

Sur proposition de Mme Annemie Turtelboom, ministre de l'Intérieur, le Conseil des ministres a approuvé une série de projets d'arrêtés royaux considérant comme calamités publiques certaines intempéries et délimitant les étendues géographiques de celles-ci.

Il s'agit des pluies abondantes et des tempêtes survenues aux dates suivantes :

- les 21 et 22 juillet 2009 à Lier et Lint (Anvers)
- le 7 octobre 2009 à Beersel, Bertem, Halle, Kortenberg, Oud-Heverlee, Rhode-Saint-Genèse, Tervuren et Wezembeek-Oppeem (Brabant flamand) ; Braine-l'Alleud, Braine-le-Château, Genappe, Grez-Doiceau, Nivelles, Rebecq, Tubize et Wavre (Brabant wallon) ; Ardoos, Lichtervelde et Menen (Flandre occidentale) ; Enghien et Saint-Ghislain (Hainaut) ; Saint-Trond (Limbourg) ; Ixelles, Woluwe-Saint-Lambert, Saint-Gilles, Uccle et Forest (Région de Bruxelles-Capitale)
- le 9 octobre 2009 à Bruges, Blankenberge, Middelkerke, Ostende et Wervik (Flandre occidentale)
- les 25 et 26 mai 2009 à Sint-Katelijne-Waver (Anvers) ; Antoing, Binche et Erquennes (Hainaut) ; Cerfontaine (Namur)

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Annemie Turtelboom, ministre de la Justice

Boulevard de Waterloo 115

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 542 80 11

<http://www.justice.belgium.be>